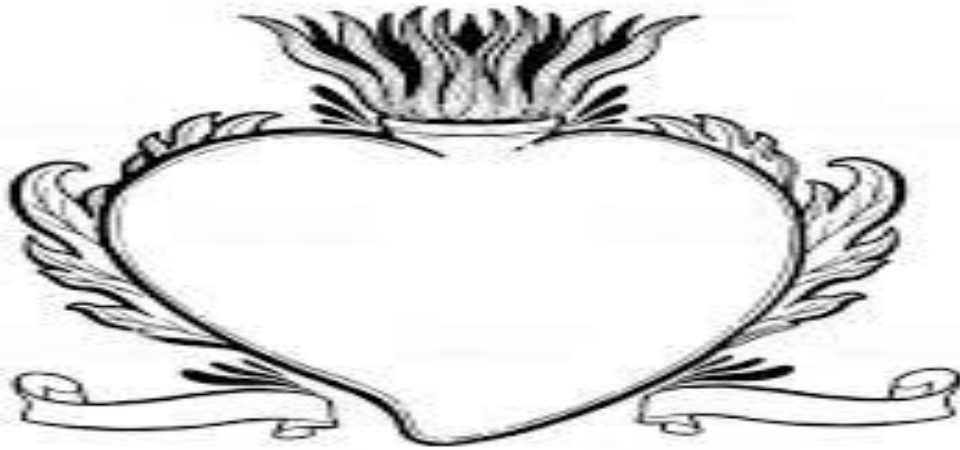


SECTEUR PASTORAL DU HAUT-BOCQ/JUIN 2020

Achet, Emptinne, Hamois, Mohiville, Natoye, Schaltin et Scy



L'art de la prestidigitation consiste à orienter l'attention du public afin qu'il ne remarque pas ce qu'il a sous les yeux. Au cœur de la pandémie de Covid-19, le tour de passe-passe a eu son rôle à jouer. Les gouvernements du monde n'ont pas hésité de mettre en place une série de mesures de prévention pour éviter des risques de contamination générale. Le gouvernement belge n'a pas fait exception. La première ministre Sophie Wilmès et son gouvernement n'ont pas tergiversé non plus avec l'aide du conseil de sécurité nationale. Certaines mesures ont été prises comme la distanciation sociale et physique, le confinement, l'usage de masque et le lavage régulier des mains avec du savon ou bien du gel hydroalcoolique. Ce sont là des gestes barrières pour contenir la propagation et la contamination des personnes les plus vulnérables à la maladie, surtout les plus âgées. Le conseil des ministres a approuvé des mesures socioéconomiques pour protéger les emplois et soutenir les petites et moyennes entreprises. Ce qui n'a pas été profitable aux plus vulnérables.

Ce qui a étonné plus d'un est le fait que les lieux touristiques, les magasins, les écoles, ... étaient déjà ouverts pendant le déconfinement progressif et les croyants ont été interdits de vivre leur foi dans leurs lieux de culte et cela jusqu'au 8 juin. Les croyants ne sont-ils pas des citoyens comme les autres ? Pourquoi cette différence de traitement ? Notre observation ne se veut pas réductrice

face à la pandémie qui a mis tout le monde à genoux et contre laquelle des mesures restrictives s'avéraient urgentes.

Dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme, à l'article 18, on peut bien lire : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Et le concile Vatican II consacre ce droit dans le document « *Dignitatis Humanae* » : « La personne humaine a le droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public seul ou associé à d'autres ».

Ce qu'on oublie souvent, c'est le fait que la vie des croyants obéit à une dialectique entre la prière personnelle et la rencontre communautaire. Le fait religieux est un lien social. Et le mot « religion » vient du terme latin *reliquare*, qui signifie « relier » – pas uniquement les hommes à Dieu mais aussi entre eux. Donc les croyants ont aussi le droit de se retrouver pour prier en respectant les consignes de distanciation et l'utilisation de gel hydroalcoolique. Laissons aux croyants la liberté de vivre leur foi dans la quiétude et ne pas faire semblant de les ignorer car ce sont des citoyens comme les autres.

Dans le cadre de la reprise progressive des célébrations pour notre secteur, nous allons dans un premier temps commencer par les messes dominicales : le samedi soir à 18h00 à Schaltin et le dimanche à 11h à Natoye et à Hamois. Ensuite, pour les autres paroisses, nous comptons tout reprendre au début du mois prochain. Enfin pour les messes quotidiennes, nous allons les reprendre dès que les paroisses concernées seront prêtes. N'oublions pas que le mois de juin, c'est le mois du Sacré-Cœur de Jésus. Alors fixons notre attention, notre regard, notre vie sur ce cœur aimant de Jésus, compatissant et miséricordieux.

Abbé Jean-Urbain NGOMBE MASIKINI

Samedi 13 : 11^{ème} DIMANCHE ORDINAIRE : SAINT SACREMENT

18h00: SCHALTIN: df. fm Herman-Lambert, Herman-Ligot, Lambert-Hody ; Aimé Famerée, Rosa Vannart, Magaly De Wulf et df. fm Famerée-Vannart ; Alphonse Pouleau, Christian Pouleau, Léon Sambon, Maria Vannart et Jean Sambon; df. fm Braeckman ; : Gaston Goffin ; df. fm Hazard-Ronvaux; Désiré Bohet; Georges Dumortier (messe anniv); Louis et Michel Detal; Maxime Libion ; René Paul ; Chantal et Jean-François de Wasseige; df. fm Halloy ; df. fm Maréchal-Pirlot; Jeanine Samson et df. fm Cosse-Samson; Christian Pesesse, Jean Marion, Gilberte Ogiers, Mimie Delhalle, Robert Pesesse et Claire Cosse; Roger Pirson, Ghislain Depas et df. fm Depas-Heine ; df. fm Botton-Demlenne et Mottet-Delvaux

Dimanche 14 :

11h00: NATOYE: df. fm Marée-Sacré ; Antoinette, Marie-Thérèse et df. fm Van Kerrebrouck, df. fm Martin-Trussart ; df. fm François-Bonnivair ; df. fm Wylock-Rutsaert ; Yvonne Baily ; Fernand Belin, Jules Diskeuve et Andrée Etienne ; Joseph Deuxant et Maria Rondiat ; Joseph Dorignaux, Anna Thomas et df. fm ; Henri Burlet, Clarisse Henrioul et grands parents

11h00: HAMOIS: df. fm Gilles-Fortemps; Joseph Daoust, Rosa Vincent et df. fm ; df. fm d'Espienne et Cornet d'Elzius ; df. fm Houyoux-Gruslin ; Tina Nuchi ; Luc Jadot, df. fm et pour les âmes du Purgatoire ; df. fm. Chamberland-Roger ; Camille Matagne ; en l'honneur de l'Enfant Jésus de Pragues ; Rita Grotz-Sierens et df. fm ; Benoît Pochet et df. fm; df. fm Pétry-Hebette; Pierre Demalé et Joana Verheyghen et df. fm; Marie-Thérèse et Jean-Baptiste Cornet, Suzanne Pierard et Pierre Lami; Fernand Collard et Victorine Riga et df. fm ; df. fm Mazuin-Nys; Marguerite Collinge (messe anniv) ; Pierre, Armande Reynders-Ostaine, Richard Reynders; Antoine Jadot (messe anniv); André Bourmanne (messe anniv)

Samedi 20 : 12^{ème} DIMANCHE ORDINAIRE

18h00: SCHALTIN: Christian Pesesse, Jean Marion, Gilberte Ogiers, Mimie Delhalle, Robert Pesesse et Claire Cosse; df. fm Van der Straten Waillet et d'Ursel ; Jeanine Samson (messe anniv) ; Victor Bohet ; df. fm Hazard-Ronvaux ; Louis et Michel Detal ; Maxime Henin et les df. fm Henin-Billy-Henricot-Paquay ; df. fm Botton-Demlenne et Mottet-Delvaux; Mélanie Dalaïden ; df. fm Nihoul- Degesves et Antoine

Dimanche 21 :

11h00 : NATOYE : Joseph Gilson, Julia Libois, Joseph Misson et Caroline Brunin, Jean Renson, Bertha Herbet et df. fm (messe anniv) ; df. fm

Dochain-Burlet ; Léon Warny et Yvonne Baily ; Odile Joiret, Andrée Etienne ; Alain Hody et df. fm Simonet-Hody ; df. fm Petry-Leroux et leurs enfants Antoinette, Marie-Thérèse et df. fm Van Kerrebrouck, df. fm Martin-Trussart

11h00 : HAMOIS : df. fm Foulon-Fonder; Bourmanne-Beguin Lucie (messe anniv); Solange Macors (messe anniv); Geneviève et Firmin Warnon; Jean Marie Gilson (messe anniv); df. fm Warnon-Capon; df. fm d'Espienne et Cornet d' Elzius ; df. fm Billy-Lambert ; Crépin Abengue; df. fm Hampert et Remy; Louise, Maria Belaire ; David Nigot (anniv décès); df. fm Trompette-Lizée ; Thomas de Kerchove ; df. fm Pétry-Hebette ; Luc Jadot, sainte Marie, saint Joseph et pour les âmes du Purgatoire ; Marie-Thérèse, Jean-Baptiste Cornet, Suzanne Pierard et Pierre Lami; Joël, Philippe Abras et df. fm Jordan-Hanozet ; Camille Matagne et df. fm Tirtia-Matagne

Samedi 27 : 13^{ème} DIMANCHE ORDINAIRE

18h00 : SCHALTIN : Père Joseph Pirson et df. fm Pirson-Desseille ; Gabriel et Christian Ysebaert et df. fm Ysebaert-Dorignaux ; df. fm Peeters-Monjoie, Peeters-Costers, Monjoie-Forge ; Jean Fery, Anne-Marie Fery, Eugénie Lambert et df. fm Fery-Lambert, Pierre Philippe et df. fm Remy-Fery ; René, Josée Golinvaux et df. fm, Georges Meunier et Thérèse Jacquemin ; Reine Fery, Amand Remy et Francis Remy ; Claire Jacquemin et df. fm Dieudonné-Jacquemin ; : Oscar Dawance et df. fm Dawance-Leclercq ; Jeanine Samson et df. fm Cosse-Samson ; df. fm Botton-Demlenne et Mottet-Delvaux

Dimanche 28 :

11h00 : NATOYE : Gaston Leroux et son épouse Julie Leroux, leur fille Danielle, df. fm Leroux-Pirard et df ; fm Legros- Haulot ; Jeanne Burlet ; Victor Legrand et Marie-Louise Burlet ; Ludovic de Laminne ; Jean Peeters, Michel Chenu et df. fm ; Bernadette Félix et df. fm Félix-Schmits ; Joseph Legrand, Monique Dufey et df. fm ; Sonia Misson, Alain Bouwens ; Emile Fortemaison et Jeanne Martin

11h00 : HAMOIS : Antoine Thomas et df. fm Thomas-Hody ; df. fm d'Espienne et Cornet d' Elzius ; Luc Jadot, Vierge Marie, saint Joseph, les anges et tous les saints ; Intention particulière; Pierre et Armande Reynders-Ostaine, Richard Reynders ; Edouard Gathy et Marie Godard; Julia Mathy (messe anniv); Yordi Dechamps ; Henri Gilson (messe anniv) ; Pierre et Paule Delvaux de Fenffe; Gilbert Palmire, Marie-Thérèse Mathy; Bernadette, Christian-Warnon ; df. fm Trompette-Ronvaux

Prière pour lutter contre le coronavirus

Notre Père, nous demandons avec confiance que le coronavirus de Wuhan ne fasse plus de mal et que l'épidémie soit maîtrisée rapidement, que vous rendiez la santé aux personnes touchées et la paix aux endroits où elle s'est propagée.

Accueillez les personnes décédées de cette maladie, réconfortez leurs familles. Aidez et protégez le personnel de santé qui la combat, et inspirez et bénissez ceux qui travaillent pour la contrôler.

Seigneur Jésus, docteur de nos âmes et de nos corps, nous nous sentons impuissants dans cette situation d'urgence sanitaire internationale mais nous avons confiance en vous, donnez-nous votre paix et votre santé.

Ô Marie, protégez-nous, continuez de prendre soin de nous et de nous conduire avec votre amour vers votre fils Jésus. Amen.

Tiré du site Aleteia

Information importante :

Les Messes en l'honneur du Sacré-Cœur à Lez-Fontaine (Natoye) et à la ferme de l'Enfer de Maibelle (Schaltin) sont annulées.

NOS PEINES

Ont rejoint la Mais à Natoye, Madame DESKEUVRE Juliette, veuve de Monsieur MELOT Guy (Natoye) ; Monsieur GILLET Jean-Marie, veuf de Mme VANDERCRUYSSSEN Monique(Natoye) ; Monsieur DESPAGNE Christian, époux de Madame PIROT Bernadette(Natoye) ; Monsieur DETROUX Jean, veuf de Madame COLLARD Raymonde ; Monsieur DELLOYE Bruno(Natoye) ; Madame RENARD Maria, veuve de Monsieur Henry GILSON (Hamois) ; Monsieur RICHEL Albert (Hamois) ; Madame FRANCHIMONT Irma, veuve de Monsieur BECKER Robert (Hamois) ; Monsieur DUJARDIN Louis (Hamois) ; Monsieur JEANJOT Thierry, époux de Madame BRILOT Nicole (Hamois) ; Madame DEVALTE Francine, veuve de Monsieur BOTTON Jacques (Schaltin).

Protocole de l'Église Catholique en vue de la reprise des célébrations liturgiques (PHASE 1)

V. LE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT D'ÉGLISE

1. Si possible limiter à 1 porte d'entrée et une autre porte pour la sortie.
2. Laisser la porte prévue pour l'entrée dans le bâtiment de l'église et celle pour la sortie, ouvertes avant et après la célébration afin d'améliorer la ventilation et de réduire le contact avec les portes et les poignées de porte.
3. Couvrir ou rendre inutilisable le bénitier à l'entrée.
4. Désinfecter toutes les chaises au préalable.
5. Mettre en œuvre la distance sociale d'1,50 mètre en rendant une rangée de chaise inaccessible dans la partie publique (barrière physique, panneau d'interdiction ou cordon) ou en (ré)aménageant les rangées pour respecter cette distance.
6. Afin que chaque objet ne soit touché que par une personne, - on se limite à un lecteur par ambon et par micro ; - les acolytes se limitent à porter le cierge ; - si le diacre touche l'évangéliste, il doit être le seul ; - le président cherche lui-même le calice et les hosties sur la crédence.
7. La distance entre les chantres et les premiers fidèles est d'au moins 5 mètres.
8. Aucun chant choral ne peut être assuré jusqu'à nouvel ordre.
9. Soigner particulièrement le nettoyage et le lavage des objets utilisés : nappe d'autel, linge d'autel, calice, ...

VI. DÉROULEMENT CONCRET DES CÉLÉBRATIONS

A. AVANT LE DÉBUT DES CÉLÉBRATIONS

1. Faire entrer les fidèles famille par famille (personnes vivant sous un même toit) dans l'église et laisser attendre les autres dehors à une distance sécuritaire les uns des autres.
2. Le service d'ordre de la paroisse veille à ce qu'il n'y ait pas de rassemblement à l'entrée de l'église.
3. Le service d'ordre de la paroisse veille à ce que la capacité maximale ne soit pas dépassée.
4. Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'église et de la sacristie. Chaque personne pénétrant dans l'église se désinfecte les mains.

5. Etablir le déplacement à sens unique pour guider les visiteurs à l'entrée et à la sortie de l'église grâce à une signalisation. Si ceci est impossible, établir des règles de priorité.
6. Les fidèles prennent place dans l'église en occupant d'abord les places les plus éloignées de l'entrée. Les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier lieu.
7. Il est rappelé aux participants que les personnes vivant sous un même toit peuvent s'asseoir les unes à côté des autres. Les personnes qui ne vivent pas sous le même toit doivent laisser (la distance de) au moins deux sièges inoccupés à gauche et à droite de leur siège.
8. Retrait des livres ou livrets (livrets de chants, livres de messe, livrets de prières).
9. Les livres d'intentions sont retirés de l'église.
10. Si nécessaire, un feuillet imprimé à usage unique peut être distribué de manière sécuritaire ou déposé sur les chaises. Après la célébration, il sera repris à la maison ou jeté dans une boîte que l'on détruira ensuite. (Pas de seconde utilisation)

B. DÉROULEMENT DES CÉLÉBRATIONS

1. Pas de collecte, mais possibilité de déposer des contributions au fond de l'église
2. On ne se donne pas la main lors du Notre Père à des gens ne vivant pas sous le même toit
3. Pas de poignée de main, de baiser ou d'autre contact lors du don de la paix entre les gens ne vivant pas sous le même toit.
4. Seul le président boit dans le calice

DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

1. Le moins de ministres possible pour distribuer la communion
2. Le célébrant laisse la liberté en invitant à la communion spirituelle et explique qu'il se désinfectera les mains avant et après la communion.
3. Le célébrant explique aussi qu'il ne prononcera qu'une fois la parole Le corps du Christ et que celui qui reçoit la communion répondra intérieurement Amen
4. En cas de distribution de la communion individuelle, les règles suivantes sont d'application : - le service d'ordre de la paroisse est responsable du déroulement de la communion en toute sécurité - la personne qui distribue la communion doit se désinfecter les mains

et porter un masque buccal. - la personne qui distribue la communion et celui qui la reçoit maintiennent une bonne distance en tendant chacun les bras au maximum - la personne qui distribue la communion laisse respectueusement tomber l'hostie dans la main tendue de celle qui la reçoit (sans toucher la main de cette dernière) - la communion sur la langue n'est pas autorisée - les fidèles remontent à l'avant en un rang par une allée et retournent par une autre allée. Ils respectent toujours la distance prescrite d'1,50 mètre - si la distance d'1,5 mètre ne peut être respectée, les fidèles qui ne souhaitent pas communier se joignent également à la file et retournent en suivant la file à leur place dans la même rangée, afin que chacun reprenne sa place.

C. A LA FIN DES CÉLÉBRATIONS

1. Le service d'ordre de la paroisse veille à éviter que se forment des rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.
2. Le célébrant ne salue pas personnellement les fidèles à la sortie de l'église.

Téléphones et adresses utiles :

Abbé Ngombe Masikini Jean-Urbain : 083 21 23 37 ou 0494 15 89 12
jurbainmasikini@yahoo.fr
Abbé Ndaye Bruno : 083 69 0447 ou 0487 34 84 35
bndayekazadi@gmail.com
<http://www.haut-bocq.doyennedeciney.be>